Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260602-C2026_125-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
22 MAI 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 39
Procuration : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 1 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le un juin à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, M. Jonathan SEKLI, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yanncik FIEVEZ, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE , Mme Marie HAMEL-FAURE , Mme Maryse GÉRARD, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN, Mme Colette GORRÉ

Étaient absents :
Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER

Absent(s) ayant donné pouvoir :
Mme Stéphanie BODIN a donné pouvoir à M. Michel GRIGNON
Mme Sophie JUBIN a donné pouvoir à M. Jonathan SEKLI
Mme Sophie SOULIMAN a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Isabelle GUILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC
M. Kévin MENANT a donné pouvoir à M. Kévin MENANT

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_125 - ADMINISTRATION GENERALE - DOMANIALITE - Délégation donnée au Président pour signature des conventions ENEDIS (Distribution électrique)

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

Dans le cadre de travaux de raccordement de réseaux électriques en lien avec les projets de la communauté de communes ou des travaux de rénovation ou de renforcement de réseau touchant des parcelles foncières de Questembert Communauté,
Des actes administratifs (notamment des conventions) doivent être établies entre la collectivité et le concessionnaire ENEDIS (et ses équivalents ou sous-traitants),

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260602-C2026_125-DE

Ces types de conventions comportent une partie mandatant des notaires pour signer les actes authentiques relatifs à ces conventions ENEDIS afin de les publier au service de la Publicité Foncière.

Comme sur le mandat précédent,
afin d'alléger le fonctionnement, il est proposé d'autoriser, de façon générale, Monsieur le Président à signer les conventions ENEDIS de servitudes liées au passage de canalisations de distribution électrique, d'occupation du domaine privé intercommunal (communautaire) pour les postes de transformation dans le cadre de projets ponctuels de rénovation ou de renforcement de réseau ne mettant en jeu qu'un seul poste de transformation.

Les opérations d'ampleur plus importante mettant en jeu plusieurs postes de transformation feraient l'objet de délibérations spécifiques soit convention par convention, soit globalement pour chaque projet, selon la limite du seuil de délégation du Président donnée par le Conseil communautaire au titre des montants de marchés de travaux, ici concernant les travaux de réseaux et raccordements qui y sont liés (seuil inférieur à 30 000€ HT).

Afin de régulariser la convention avec ENEDIS pré-citée ci-dessus, cette délibération générale permettrait d'autoriser la signature de toutes les conventions à venir, par le Président en exercice.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 21 mai 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à venir avec ENEDIS notamment pour le passage de canalisations électriques, pour la mise à disposition de surfaces de terrain pour l'implantation d'un transformateur unique (armoires), et ceci dans le cadre de ses délégations de passation de marchés de travaux (seuil défini par le conseil communautaire en début de mandat) ;

-D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents à venir, mandatant des notaires pour signer les actes authentiques relatifs à ces conventions ENEDIS afin de les publier au service de la Publicité Foncière.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 2 juin 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 02/06/2026
Qualité : PRÉSIDENT